

**ARRETE**  
*portant désignation des membres du jury d'examen*

*Session unique  
du  
Diplôme d'Université  
Diplôme de Professionnalisation  
Niveau 2*

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE**

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés pour l'année universitaire 2023-2024, membres du jury d'examen ( Session unique ) du

**Diplôme d'Université  
Diplôme de Professionnalisation  
Niveau 2**

- MME BRIOT LORNA, PROFESSEUR CONTRACTUEL 2nd DEGRE NON FONCTIONNAIRE
- Mr ALARY DAVID, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

**Article 2**

Le jury sera présidé par :

MME BRIOT LORNA, PROFESSEUR CONTRACTUEL 2nd DEGRE NON FONCTIONNAIRE

**Article 3**

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux

**Article 4**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 07 Novembre 2023

Le Directeur,  
Christian GOLLER

 **Ecole d'économie  
et de sciences sociales  
quantitatives de Toulouse**  
1, Esplanade de l'Université F-31080 Toulouse Cedex 06  
SIRET 130 030 620 00012 - TVA FR67130030620

